

Compte-rendu du CE du Siège

19 & 20 mars 2018



Siège

1.2.3.4.5.Ô
franceinfo:

france.tv

Vos élus CGT

Ablavi Olga Amouzon
Amemaka, Claude Belestin,
Rafaèle Bourgier, Michèle
Cahin, Marc Chauvelot, So-
nia Deputier, Caroline Gindre,
Philippe Goldmann, Claude
Gueneau, Michela Law, Boris
Muffolini, Christophe Vignal,
Ghislaine Vingot

Représentant syndical:
Olivier GONIN

CE Ordinaire du 19 et 20 mars 2018

Point 2 – Information/Consultation sur le projet de schéma de développement des activités des moyens internes de fabrication de France télévisions – phase 2 et 3 – recueil de l'avis

Les élu-e-s ont émis un avis motivé sur le projet de réorganisation des moyens internes de fabrication de France Télévisions. Après la Phase 1 portant sur l'activité de fiction et la création du site de Vendargues, près de Montpellier, les Phases 2 et 3 portant sur la vidéo mobile, les équipes légères et la post production ont été regroupées.

La CGT a redit son attachement à l'outil interne et la nécessité de l'adapter pour mieux répondre aux besoins éditoriaux. Pour autant, elle a regretté que cette réforme ait été conçue « hors sol », sans prendre en compte l'expertise des professionnels de la filière et de la fabrication. D'où les réactions des personnels qui ne rejettent pas la réforme « a priori » mais qui se sentent plutôt rejetés par elle.

A l'inquiétude légitime des personnels des régions qui redoutent la centralisation des cars à Paris, précisément à Saint Cyr l'Ecole, fait écho celle des personnels de la fabrication du Siège qui eux non plus, n'ont pas vraiment été associés et eux aussi, redoutent l'impact de la réforme sur leur planification, la mutualisation des équipes et le sens de leur travail.

Dans leur avis, les élu-e-s du CE Siège ont demandé qu'un

suivi de la mise en œuvre soit fait avec les professionnels

concernés, de façon à ajuster les organisations.

Point 3 – Information/Consultation sur le projet de code de conduite anti-corruption de France Télévisions, annexé au règlement intérieur de France Télévisions

La direction applique la Loi dite Sapin 2 de lutte contre la corruption. Le texte évoque les conflits d'intérêt, en cas d'attribution d'un marché (gardienage, ménage, étude, audit, etc.), d'embauche d'un collaborateur, les cadeaux et invitations, les partenariats, etc. Si un salarié est confronté à cette situation, il doit alerter sa hiérarchie. Si une personne est visée par l'alerte, les informations recueillies sont traitées de façon confidentielle et le "lanceur d'alerte" peut choisir de rester anonyme.

La direction a été interrogée

sur le népotisme (recrutement de membre de la famille des salariés), le cumul d'un emploi de journaliste à la rédaction de France 2 avec un autre sur les antennes d'une radio privée, la participation à des spots de pub par des vedettes de nos chaînes... Les réponses sont restées évasives.

En gros, notamment pour les collaborations extérieures, si le salarié en a sollicité l'autorisation et qu'il a obtenu le feu vert, il est en règle.

Les élu-e-s ont été peu convaincus de la détermination de

la direction à lutter contre les conflits d'intérêts. Ils ont adopté la motion suivante :

« Les élu-e-s du CE Siège FTV sont convaincus de la nécessité de lutter contre la corruption et les conflits d'intérêt. Ils constatent et regrettent qu'en présentant le « code de conduite anti-corruption », la direction de FTV veuille seulement se mettre en conformité avec la loi Sapin 2, sans se donner les moyens et sans afficher sa détermination à lutter contre ces fléaux sociaux. Ils alertent sur les risques de délation. »

Point 4 – Information/Consultation sur le bilan logement 2017

En 2017, FTV a effectué un versement 2 580 636 € à Action Logement afin d'aider les salariés en difficulté et obtenir des logements (locations, accession, travaux, Locapass, Mobiljeune, Mobilipass, aide au financement). Ces informations sont disponibles sur Monespace, Log&moi, rubrique Mon quotidien.

39 collaborateurs ont été logés en 2017 contre 38 en 2016. En avril 2018, le montant des prêts travaux va être divisé par deux : 5 000 € au lieu de 10 000 €.

On note une légère augmentation des inscriptions sur le site Log&moi (137 en 2017 contre 117 en 2016) et 236 loge-

ments ont été proposés.

Alors que les chiffres concernent tout FTV, il est à noter que la majorité des demandes sont faites pour les communes attenantes à MFTV... Les offres sont hélas moins nombreuses depuis qu'un seul organisme les collecte.

Point 5 et 6 – Présentation des plans de charges au 31 décembre 2017 et 2018 de Vaise (FTR)

Selon la direction, l'intérim du rédacteur en chef est assuré

par un adjoint identifié... Chacun appréciera. Le nouveau

rédacteur en chef présentera les objectifs de la direction de

l'information à son arrivée sur le site prévue le 3 avril, en réponse à la saisine de la CGT et pour faire suite à l'audit de M.Trénel. Il poursuivra également les travaux des groupes ANACT. En plus de son travail de rédacteur en chef, il sera l'interlocuteur de Pascal Doucet-Bon, directeur adjoint de

l'information au Siège et participera aux audio conférences régulières sur tous les sujets éditoriaux, organisationnels, finances, RH, etc.

Une équipe complète sera dédiée 7/7, 10 heures par jour pour la production de modules pour France info. Plusieurs

erreurs ont été relevées sur les documents présentés.

Il y a bien 12 postes de rédacteurs et non pas 10 et le nombre de postes de chefs de service reste inchangé (8), contrairement au nombre de postes indiqués sur les tableaux (10).

Point 7 – Information sur la carte Corporate

La fin des avances de mission et l'obligation de prendre la carte Corporate pour les personnels ayant des frais professionnels suscitent toujours autant de méfiance et de réticences, notamment parmi les équipes de reportage.

Le système a été plombé par la gestion du service des missions : compression de personnel, abus de recours aux CDD et intérimaires, défaut d'anticipation sur les charges de travail. Résultat, pendant

plusieurs mois, les remboursements ont largement dépassé les 55 jours de prélèvement différé, c'est à dire que les salariés ont dû faire l'avance de leurs frais professionnels.

Aujourd'hui, la direction affirme que tout est rentré dans l'ordre : « on rembourse dans les 3 jours suivant le dépôt des frais de mission » (interdit de sourire). Donc on ne change rien, les collaborateurs n'ont pas le choix, c'est la carte CIC Corporate ou rien, il n'y a plus

d'avance sur frais de mission, sauf pour les CDD.

Pour ce qui est des frais et commissions, ils sont pris en charge par l'entreprise. En revanche, quand la banque du salarié perçoit des frais, ils ne sont pas remboursés. La direction conseille d'ouvrir un compte dédié aux frais professionnels dans une banque en ligne « gratuite », ce que contestent les élu-e-s.

Point 8 – Information sur la situation de l'emploi au 31 décembre 2017

La chasse aux emplois apparaît désormais clairement dans les statistiques. En 3 ans, entre 2014 et 2017, les différentes entités du Siège ont perdu 50 ETP (moitié CDI et moitié non-permanents), tout en contribuant à la création de la Chaîne Info qui totalise à ce jour 178 postes. On est passé de 4 640 ETP fin 2014 à 4 591 fin 2017.

Au total, 50 emplois supprimés + 178 de la Chaîne Info = 228

ETP en gain de productivité. Si l'on ajoute les nombreux postes vacants gelés et les absences non remplacées, l'accroissement de la charge de travail dépasse dans bien des services la limite du supportable.

Les effectifs de Malakoff en particulier ont subi une saignée sans précédent (-20 % en 6 ans selon des élu-e-s du site).

La précarité chez les journalistes des rédactions nationales, surtout à France 2, reste très élevée avec un taux de 15 %. La CGT demande la transformation de ces ETP en CDI.

Les élu-e-s n'ont pu également que déplorer le gel systématique des postes libérés (quel qu'en soit le motif, départ de l'entreprise ou mobilité interne) et l'explosion des délais de remplacement. La direction a

expliqué que chacun de ces postes était désormais susceptible d'être pourvu, réaffecté ailleurs... ou supprimé.

Les salariés peuvent donc s'attendre au mieux à ce que

l'augmentation de la charge de travail liée à la vacance de poste(s) dans leur service s'inscrive dans une durée beaucoup plus longue, avec une probabilité importante qu'elle devienne pérenne (la

direction a rappelé l'objectif de suppression d'1 poste vacant sur 2).

Point 9 – Information sur le projet de renouvellement des synthétiseurs d'écriture au sein de l'établissement de Malakoff

Après des années d'attente, le matériel Deko aujourd'hui obsolète et peu fiable va enfin être remplacé. Suite à l'appel d'offre pour tous les Outre-Mer, c'est le système Ross qui a été retenu par la direction. Sa mise en place à Malakoff s'effectuera en août 2018 pour que la régie de production soit opérationnelle à la rentrée de

septembre.

Les élu-e-s ont insisté pour obtenir une formation digne de ce nom en lieu et place des deux jours maximum prévus, en particulier pour les opératrices d'habillage car ces personnels devront à l'avenir parfaitement maîtriser ce nouvel outil pour la mise en place

complète de nouveaux habillages.

La direction s'est engagée à satisfaire ces attentes en prolongeant si nécessaire les temps de formation et d'accompagnement de tous les personnels impactés.

Paris, Malakoff, Issy-les-Moulineaux, Vaise, 22 mars 2018

**Prochain CE :
11 & 12 avril 2018**

CGT France télévisions Siège
Bureau A210
7 Esplanade Henri de France
75907 Paris cedex 15
cgt.siege@francetv.fr
01.56.22.47.04

D'ici là, vos élu-e-s CGT se tiennent à votre disposition